

PROCÈS-VERBAL

Séance du 11 avril 2025

Le vendredi 11 avril 2025 à 17h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Guy FLOIRAC.

Secrétaire de la séance : Françoise LAVAUD

Présents : Guy FLOIRAC, Denis GAILLET, Françoise LAVAUD, Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL, Jean-Pierre BAULT, Martine BOURNET, Pierre CIRCAL, Francis FOLLET, Catherine TOUTIN

Représentés : Laurent WIRTH représenté Françoise LAVAUD

Absents et excusés :

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance
- Délibération : autorisation d'engagement de dépenses / cadeau agent
- Délibérations : vote des comptes financiers uniques CFU et affectations des résultats (commune, assainissement et lotissement)
- Vote des taxes locales
- Vote des subventions aux associations
- Vote et approbation des budgets primitifs : commune et lotissement

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations de la séance

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES / CADEAU AGENT (N° DE_2025_04)

Lors de la séance du 12 mars 2025, la délibération de 2019 a dû être reprise. Les modalités suivantes ont été actées :

- 40€ / année de service
- Modification de l'imputation budgétaire utilisée

Celle-ci doit être retirée suite à une « erreur matérielle ». En effet, le Service Gestion Comptable de Saint-Céré nous a informé qu'aucun article d'imputation budgétaire ne doit être mentionné dans la délibération. Nous devons donc reprendre la précédente délibération en ne supprimant uniquement que la mention relative à ce sujet.

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 - COMMUNE CREYSSE (N° DE_2025_05)

M. Denis GAILLET, 1^{er} adjoint, expose le CFU 2024 du budget Commune, ainsi que le document de synthèse réalisé par le Service Gestion Comptable de Saint-Céré.

M. le Maire sort de la salle pour le vote du CFU 2024 du budget Commune.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	94 767,46	210 456,73	0,00	210 456,73	94 767,46
Opérations exercice	289 819,37	280 774,49	199 503,79	215 026,72	489 323,16	495 801,21
Total	289 819,37	375 541,95	409 960,52	215 026,72	699 779,89	590 568,67
Résultat de clôture		85 722,58	194 933,80		-109 211,22	
Restes à réaliser	0,00	0,00	6 270,00	156 948,90	6 270,00	156 948,90
Total cumulé	0,00	85 722,58	201 203,80	156 948,90	-102 941,22	156 948,90
Résultat définitif		85 722,58	44 254,90			41 467,68

Délibération : adoptée

pour: 9 contre: 0 abstention: 0

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE CREYSSE 2024 (N° DE_2025_06)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	94 767,46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	66 613,20
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	9 044,88
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	85 722,58
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	85 722,58
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	44 254,90
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	41 467,68
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 - ASSAINISSEMENT CREYSSE (N° DE_2025_07)

M. Denis GAILLET, 1^{er} adjoint, expose le CFU 2024 du budget Assainissement.

M. le Maire sort de la salle pour le vote du CFU 2024 du budget Assainissement.

Le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024 sera transféré au SMECMVD. M. le Maire rappelle que par délibération en date du 30 mai 2024, la compétence « Assainissement Collectif » a été transférée au SMECMVD à compter du 1er janvier 2025. Le Maire précise également que le reversement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne de la redevance pour « pollution domestique » au titre de l'année 2024 doit être effectué par la commune de Creysse. En effet, les recettes relatives à cette redevance ont été facturées sur l'exercice 2024 du budget Assainissement de la commune de Creysse. Le transfert des résultats 2024 du budget Assainissement de la commune de Creysse au budget principal 2025 du SMECMVD sera partiel, soit :

- L'excédent de la section de fonctionnement moins le montant de la redevance « pollution domestique » 2024, soit 9 854,44€ (c'est-à-dire 12 355,94€ moins 2 501,50€)
- Le déficit de la section d'investissement, soit 8 707,53€

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	4 689,93	3 197,55	0,00	3 197,55	4 689,93
Opérations exercice	32 607,86	40 273,87	16 713,45	11 203,47	49 321,31	51 477,34
Total	32 607,86	44 963,80	19 911,00	11 203,47	52 518,86	56 167,27
Résultat de clôture		12 355,94	8 707,53			3 648,41
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	12 355,94	8 707,53	0,00	0,00	3 648,41
Résultat définitif		12 355,94	8 707,53			3 648,41

Délibération : adoptée

pour: 9 contre: 0 abstention: 0

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 - LOTISSEMENT CREYSSE (N° DE_2025_08)

M. Denis GAILLET, 1^{er} adjoint, expose le CFU 2024 du budget Lotissement.

M. le Maire sort de la salle pour le vote du CFU 2024 du budget Lotissement.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	114 084,25	64 110,90	41 839,77	114 084,25	155 924,02	178 195,15
Total	114 084,25	64 110,90	41 839,77	114 084,25	155 924,02	178 195,15
Résultat de clôture	49 973,35			72 244,48		22 271,13
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	49 973,35	0,00	0,00	72 244,48	0,00	22 271,13
Résultat définitif	49 973,35			72 244,48		22 271,13

Délibération : adoptée

pour: 9 contre: 0 abstention: 0

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS et ETABLISSEMENTS PUBLICS - ANNEE 2025 (N° DE_2025_09)

Après échange, le Conseil Municipal a décidé d'uniformiser le montant de la subvention accordé aux associations communales.

Article 65748

- Association communale des retraités Creysse : 500€00
- Société de chasse Creysse : 300€00
- Comité des fêtes de Creysse : 500€00
- Autour du Cacreyc : 500€00
- Le Bac du Port de Creysse en Quercy : 500€00
- Le Passe-Temps : 500€00
- Association Poicis : 200€00
- Anim'Enfance : 1 270€00
- Vallée des Rocs : 300€00
- Multi-rencontres du Rionet : 230€00
- Amicale des sapeurs-pompiers de Martel : 200€00
- Secours populaire français : 150€00
- Restaurants et relais du cœur : 150€00
- Musée de la Résistance : 50€00
- Cyclo Causse et Vallée 46 : 100€00
- Association SSIAD / Santé Avenir : 100€00
- Amicale des donneurs de sang de Martel : 50€00
- Vivre à la maison de retraite de Martel : 100€00
- Téléthon : 150€00

Total : 5 850€00

Article 65738

- Collège 7 tours Martel : 100€00
- OCCE 46 RPI Saint-Sozy : 474€00

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - TAXES DIRECTES LOCALES 2025 (N° DE_2025_10)

M. le Maire rappelle que par délibération du 11 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition à :

- ✓ TH : 7,70 %
- ✓ TFB : 37,52 %
- ✓ TFPNB : 100,19 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte d'augmenter les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les porter à :

- ✓ TH : 7,97 %
- ✓ TFB : 38,83 %
- ✓ TFPNB : 103,70 %
- ✓ de charger M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

DELIBERATION SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE DE CREYSSE (N° DE_2025_11)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chap ↑	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	88626,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	92550,00 €
014	Atténuations de produits	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	21302,33 €
042	Opération d'ordre 042	2160,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	96297,35 €
66	Charges financières	5583,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	100,00 €
		307118,68 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap ↑	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	41467,68 €
013	Atténuations de charges	1400,00 €
042	Opération d'ordre 042	8200,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7880,00 €
72	Production immobilisée	0,00 €
73	Impôts et taxes	34924,00 €
731	Fiscalité locale	150621,00 €
74	Dotations et participations	54262,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8364,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
		307118,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Opé ↑	Libellé	Montant
0	Hors équipement	15721,00 €
001	Solde d'exécution section investissement	194 933,80 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	8200,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
113	MAIRIE - SALLE DES FETES - PARKING	31350,00 €
115	CIMETIERE	6560,00 €
117	PETIT EQUIPEMENT	1500,00 €
123	ACQUISITION MOULIN CENTRE BOURG ET	600,00 €
125	ADRESSAGE	0,00 €
126	REHABILITATION BATIMENT ADMINSTRATI	0,00 €
128	VEHICULES	0,00 €
129	BAR ASSOCIATIF	0,00 €
130	CHEMINS RURAUX	14 000,00 €
131	PANNEAUX VOIRIE	0,00 €
132	APPARTEMENT RENOVATION	5610,00 €
133	AMENAGEMENTS VITESSE CENTRE-BOURG	5000,00 €
420	Eglise	24 500,00 €
95	ATELIER MUNICIPAL	1000,00 €
		308 974,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Opé ↑	Libellé	Montant
0	Hors équipement	168 563,57 €
001	Solde d'exécution section investissement	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	21 302,33 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	2160,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
123	ACQUISITION MOULIN CENTRE BOURG ET	100 000,00 €
125	ADRESSAGE	0,00 €
126	REHABILITATION BATIMENT ADMINSTRATI	16 948,90 €
128	VEHICULES	0,00 €
		308 974,80 €

Délibération : adoptée
pour: 10 contre: 0 abstention: 0

DELIBERATION SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025 - LOTISSEMENT DE CREYSSE (N° DE _2025_12)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chap	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	49 973,35 €
011	Charges à caractère général	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00 €
		49 973,35 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00 €
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	49 973,35 €
79	Transferts de charges	0,00 €
		49 973,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Opé	Libellé	Montant
0	Hors équipement	72 244,48 €
001	Solde d'exécution section investissement	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	0,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
		72 244,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Opé	Libellé	Montant
0	Hors équipement	0,00 €
001	Solde d'exécution section investissement	72 244,48 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	0,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
		72 244,48 €

Délibération : adoptée
pour: 10 contre: 0 abstention: 0

La séance est levée à 19h15.

Guy FLOIRAC
Président de séance



Françoise LAVAUD
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Françoise Lavaud', written in a cursive style.